

JAMBLES

INFOS JUILLET AOUT 2017

VACANCES :

La mairie sera fermée du *vendredi 28 juillet (soir) au lundi 21 août à 9h00*

En cas d'urgence : appeler le 03/85/44/51/77 en laissant un message ou appeler le Maire ou ses Adjoints à leur domicile.

DEMARCHAGE :

Depuis le 1er janvier 2017, le Direction départementale de la protection des populations a noté une augmentation des plaintes liées à des faits de démarchage à domicile dans le département de la Saône et Loire.

Ces faits concernent la fourniture de travaux de rénovation ou d'amélioration de l'habitat, notamment la pose de panneaux photovoltaïques, aux devis incomplets, et à la rentabilité très aléatoire voire mensongère. Il est souvent proposé de financer ces travaux par un crédit à la consommation, dont le contrat est présenté le jour même.

En plus d'une action visant à informer le grand public de ses droits et à le sensibiliser aux bons réflexes à adopter lors de ce type de démarchage (articles de presse), il est apparu essentiel de relayer cette information par votre intermédiaire.

En effet, ces travaux s'accompagnent de demandes d'autorisation de travaux qui vous sont adressées et pour lesquelles le consommateur a bien souvent donné mandat à l'entreprise, sans comprendre réellement la portée de cet élément. Il apparaît que ces entreprises font souvent signer des bons de commandes sous couvert de projets d'étude de faisabilité. Le consommateur n'a pas la volonté d'engager les travaux demandés.

Ces opérateurs indécents cherchent ensuite à réaliser les travaux au plus vite pour éviter toute rétractation du consommateur.

Vous êtes donc invité, dans la mesure de vos possibilités, à la réception de la déclaration préalable de travaux déposée par un mandataire et portant notamment sur des opérations d'amélioration de l'habitat et d'éco-rénovation, à vérifier la volonté du propriétaire. En cas de démarchage abusif, celui-ci pourra vous adresser un courrier indiquant son opposition à la réalisation des travaux, vous permettant alors de refuser la déclaration.

De même une attention particulière pourra être apportée aux demandes émanant de personnes vulnérables particulièrement ciblées par ce type de démarchage.

Pour toute question, les services de la DDPP restent à votre disposition au 03-85-22-57-00.

HORAIRES DES TONTES :

Dans le respect de vos voisins, nous vous demandons de respecter les horaires de tonte suivants:

Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Les samedi 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

ENTRETIEN DES TROITTOIRS – HAIES – ARBRES :

Nous rappelons les règles appliquées partout : les propriétaires ou occupants doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour dégager et nettoyer le trottoir, ou le caniveau situé face à leur propriété, en cas de chute de végétation tombée de leur propriété. Les haies, arbustes, arbres situés en bordure de voirie doivent être taillés de sorte qu'ils ne dépassent pas les limites de propriété au droit du domaine public. Les arbres seront élagués de leurs branches

dangereuses ou pouvant présenter un danger pour les piétons, la circulation automobile, les réseaux aériens, et susceptibles de gêner le bon fonctionnement de l'éclairage public ou l'écoulement des eaux

A défaut de respect de ces règles pour l'élagage des arbres, la commune fera réaliser les travaux par une entreprise qui la refacturera aux particuliers concernés.

ENVIE DE GYM :

Les marches de l'été reprennent le jeudi 6 juillet.

Rendez-vous chaque jeudi de l'été, à 20h au city, pour découvrir et marcher ensemble sur les sentiers de Jambles"

COMITE DES FETES :

Retrouvez le comité des fêtes de Jambles sur Facebook, vous pourrez être informé des différentes manifestations et nous contacter via Facebook.

Lien Facebook : « Comité des fêtes de Jambles ».

FETE PATRONALE

Comme chaque année ; la fête de Jambles avec vide-grenier aura lieu dans les rues du village. Cette année, ce sera le *dimanche 27 août*.

Le bureau du Comité des fêtes sollicite des bénévoles pour l'organisation de la Fête Patronale du dimanche 27 août 2017. Il organise une réunion de préparation à la salle des fêtes le **lundi 17 juillet 2017 à 18h30**.

LES RATS D'ARTS :

Du 30 juin au 16 juillet : Christophe Thibault expose Murmure des murs ; Vernissage : vendredi 30 juin à partir de 18h30

Dimanche 30 juillet à 18h : La transparence des possibles, Cie Golmus, chorégraphie: Martine Sénéchal (spectacle dans les lavoirs de Jambles)

Vendredi 8 septembre à 20 heures : H ! : Bastien Weeger : saxophone alto, Carl-Henri Morisset : piano, Elie Martin-Charrière : batterie Etienne Renard : contrebasse

Vendredi 29 septembre à 20 heures : LUX'S DREAM. Sacha Navarro-Mendez : voix-piano synthé

Vendredi 3 novembre à 20 heures : Gab'Lab en concert, Gabriel Rouet : chant, ordinateur et synthétiseur analogique

Dimanche 26 novembre à 18 heures : Quartet Avril, Claire Joblot : clavier, Laurent Lachot : basse. Guillaume Pierrat : batterie, Gérard Joblot : Guitare

Repas du 13 juillet : n'oubliez pas de vous inscrire en mairie.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :

Mardi 18 juillet 2017 : Balade (A2C et commune) 17h00 au kiosque

Jeudi 13 juillet 2017 : repas de la Commune (Commune)

Dimanche 30 juillet 2017 : Chorégraphie dans les lavoirs de Jambles

Dimanche 27 août 2017 : Fête Patronale. Messe (Comité des fêtes)

